

## Rapport d'achèvement d'une étude

<b>Numéro FMV</b>	17252
<b>Nom du demandeur principal (municipalité ou partenaire)</b>	MRC de Nicolet-Yamaska
<b>Nom, titre, adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, et adresse de courriel de la principale personne ressource technique responsable de l'étude</b>	Stéphanie Lord, conseillère en environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska 257-1, rue Mgr-Courchesne, Nicolet (Québec) J3T 2C1 Téléphone : 819 519-2997 Fax : 819 519-5367 <a href="mailto:s.lord@mrcny.qc.ca">s.lord@mrcny.qc.ca</a>
<b>Date du rapport</b>	28 février 2022

### 1) Introduction

- a) Qui a pris part à l'étude de faisabilité et quelle est leur appartenance respective ? Indiquer le nom, le titre et les coordonnées de chaque personne. Il peut s'agir d'employés municipaux, d'ingénieurs, d'experts-conseils et de représentants d'organisations non gouvernementales ou autres.

Nom	Titre	Organisation	Coordonnées
André Lavoie	Directeur général	Roulons VERT (consultant)	<a href="mailto:direction@roulonsvert.com">direction@roulonsvert.com</a> 819 840-0459
Camille Bussièrès-Hamel	Conseillère en mobilité durable	Roulons VERT (consultant)	<a href="mailto:cbhamel@roulonsvert.com">cbhamel@roulonsvert.com</a> 819 840-0459
Michel Côté	Directeur général	MRC de Nicolet-Yamaska	<a href="mailto:mrcny@mrcny.qc.ca">mrcny@mrcny.qc.ca</a> 819 519-2997
Stéphanie Lord	Conseillère en environnement	MRC de Nicolet-Yamaska	<a href="mailto:s.lord@mrcny.qc.ca">s.lord@mrcny.qc.ca</a> 819 519-2997
Daniel Béliveau	Directeur général	MRC de Bécancour (partenaire)	<a href="mailto:info@mrcbecancour.qc.ca">info@mrcbecancour.qc.ca</a> 819 298-3300

## 2) L'étude de faisabilité

- a) Décrire le processus adopté pour réaliser l'étude de faisabilité à partir du concept jusqu'au produit final en passant par l'approbation par le conseil municipal et l'appel de propositions.

Lors de l'élaboration de son premier Plan de transition écologique en 2019, la MRC de Nicolet-Yamaska a identifié l'aménagement durable de son territoire comme l'un des cinq enjeux prioritaires. Parmi les actions identifiées pour cet enjeu, le développement d'un système de mobilité durable s'y retrouve. Nous ne savions toutefois pas par où débiter la mise en place d'un tel système. Nous en sommes venus à la conclusion qu'il nous faudrait être accompagnés dans cette démarche.

Après avoir consulté les organismes partenaires de notre territoire, nous nous sommes tournés vers Roulons VERT, le Centre de gestion des déplacements (CDG) de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Après que ceux-ci nous aient transmis une offre de service pour nous accompagner dans cette démarche, la soumission a été présentée au conseil des maires de la MRC. Parallèlement, l'équipe de la MRC a déposé trois demandes de subvention afin d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de l'étude.

L'accompagnement avec Roulons VERT a débuté en novembre 2020 et s'est terminé en février 2022. Un portrait des services disponibles et une consultation des parties prenantes ont d'abord été réalisés. Ensuite, une analyse des services à mettre en place qui auront le plus grand impact sur la mobilité a été produite. Puis, un plan d'implantation budgété sur cinq ans a été créé.

Des rencontres avec l'équipe de Roulons VERT se sont déroulées régulièrement tout au long du processus. L'étude a finalement été présentée au conseil des maires le 16 février 2022 et a été adoptée. Le processus de mis en œuvre du plan de travail est déjà en cours.

- b) Quels étaient les objectifs de l'étude de faisabilité ? Que cherchait-elle à établir ?

Les objectifs de l'étude étaient d'évaluer le potentiel en mobilité durable sur le territoire et déterminer un moyen de le structurer de manière à obtenir une stratégie globale prenant en compte les transports collectifs, adaptés et actifs répondant aux besoins spécifiques des travailleurs, des familles et des aînés.

- c) Quelles démarches ou méthodologies ont-elles été utilisées pour atteindre ces objectifs ? Décrire toute consultation publique menée dans le cadre de l'étude de faisabilité ainsi que ses incidences sur l'étude.

Le projet s'est décliné en trois étapes majeures : (1) l'analyse primaire et la consultation des parties prenantes (2) la poursuite de l'analyse, diagnostic et plan de développement du transport collectif et (3) la planification de la mise en œuvre.

(1) Cette étape a permis d'identifier tous les services en mobilité durable offerts et disponibles sur le territoire. Les fournisseurs de services et les élus municipaux ont été consultés afin d'identifier les différents enjeux et les besoins liés à la mobilité sur le territoire. Les consultations ont permis de conclure que la suite de l'étude (diagnostic et planification) devait se faire en y incluant le territoire de la MRC de Bécancour. Un recensement des grandes tendances en mobilité pour des communautés de taille et de géographie similaires fut également réalisé.

(2) L'analyse et le diagnostic ont permis d'identifier les services devant être mis en place pour maximiser la mobilité durable sur le territoire. En plus de recommandations spécifiques, un argumentaire incluant les bonnes pratiques, les pièges à éviter, les besoins pour le territoire et les coûts d'implantation à envisager a été développé pour chacun des services (transport collectif, transport adapté, covoiturage, autopartage, vélo, marche, vélo en libre-service utilitaire/touristique ainsi que les nouvelles technologies et mobilité intelligente). Cet argumentaire pourrait être utilisé par d'autres MRCs ou municipalités au pays.

(3) La dernière étape a été de planifier l'implantation des différents services en débutant par la mise en place d'un guichet unique en mobilité durable. La structure de gouvernance recommandée a été détaillée et est accompagnée d'un plan d'implantation sur cinq ans.

### 3) Résultats et recommandations de l'étude de faisabilité

- a) Quelles constatations environnementales ont-elles été faites relativement aux options examinées par l'étude de faisabilité ? Fournir des résultats quantitatifs ou des tableaux résumant ces résultats. On peut aussi faire référence aux pages correspondantes du rapport de l'étude de faisabilité.

L'étude a permis de recenser des données quant aux gaz à effet de serre (GES) pouvant être évités en utilisant un mode de transport alternatif à l'auto solo.

Mode de transport	Quantité évitée (g de CO <sub>2</sub> )	Unité de mesure	Page de l'étude
Covoiturage	208	Par kilomètre par usager	18
Autopartage	1 200 000	Par usager annuellement	23
Vélo à assistance électrique	255*	Par kilomètre par usager	33
Vélo standard	266	Par kilomètre par usager	33

\*Pourrait être davantage puisque l'étude est européenne. L'électricité nécessaire pour la recharge des batteries des vélos à assistance électrique est produite par des moyens différents au Québec et en Europe. Au Québec, l'énergie est majoritairement produite de source renouvelable et a de très faibles émissions de GES, donc les GES évités seraient potentiellement plus importants que le 255 grammes.

- b) Quelles constatations financières ont-elles été faites relativement aux options examinées par l'étude de faisabilité (résultats d'une analyse coûts-bénéfices, économies identifiées, etc.) ? Fournir des résultats quantitatifs ou des tableaux résumant ces résultats. On peut aussi faire référence aux pages correspondantes du rapport de l'étude de faisabilité.

Pour chacun des modes de transport analysés, une estimation des coûts d'implantation ou de bonification des services a été réalisée :

- Transport collectif : pages 13 et 14
- Transport adapté : page 16
- Covoiturage : page 22
- Autopartage : page 24
- Vélos : page 38
- Marche : page 39
- Vélos en libre-service utilitaire : pages 40-41
- Vélos en libre-service touristique : page 42
- Système de transport intelligent : page 45

De plus, le plan d'implantation du guichet unique et des différents services fait l'objet d'un plan quinquennal (pages 62 à 71) où sont présentés les différents coûts envisagés.

- c) À la lumière des constatations environnementales et financières décrites précédemment, que recommande l'étude de faisabilité ?

D'abord de mettre en place un guichet unique pour les services de mobilité durable sur l'ensemble du territoire. Ensuite, une priorisation des différents services à implanter, dans une optique d'améliorer la mobilité du territoire et de

réduire les émissions de GES, a été réalisée en 13 grandes étapes (page 61 de l'étude).

#### 4) Prochaines étapes pour le demandeur principal

- a) Compte tenu des recommandations de l'étude de faisabilité, quelles sont les prochaines étapes envisagées par votre municipalité ? Quels avantages ou améliorations internes pourraient résulter de ces prochaines étapes ?

La MRC de Nicolet-Yamaska collabore actuellement avec la MRC de Bécancour ainsi que les organismes offrant le transport collectif et le transport adapté sur le territoire de la MRC afin de fusionner les services et de mettre en place un guichet unique. Cet organisme aura pour mandat de gérer l'ensemble des services en mobilité durable pour les deux MRC, soit le transport collectif, le transport adapté, le transport intermunicipal et interrégional, le transport actif, le covoiturage, l'autopartage, le développement de stationnements incitatifs et l'appui à l'électrification et au déploiement d'un réseau de borne de recharge. Cette fusion présente de nombreux avantages, tant pour les usagers (un seul endroit à se référer pour planifier leurs déplacements) que pour les instances municipales (structure organisationnelle simplifiée et gestion des coûts uniformisée).

L'équipe de Roulons VERT a établi une priorisation des services à implanter (page 61 de l'étude) selon l'impact qu'ils auront sur la mobilité durable, donc indirectement sur l'environnement et la collectivité, accompagnée d'un échéancier sur cinq ans. Ce plan quinquennal servira de plan de travail un nouveau guichet unique.

#### 5) Leçons apprises

En répondant aux questions de cette section, veuillez tenir compte de tous les aspects de l'étude – de la planification initiale jusqu'à l'achèvement du rapport final, sans oublier toutes les activités essentielles à la réalisation de l'étude.

- a) Que recommanderiez-vous à d'autres municipalités souhaitant réaliser une étude de faisabilité similaire ? Que feriez-vous différemment si c'était à refaire ?

Nous aurions prévu plus de temps pour réaliser l'étude. Nous nous rendus compte que certaines données n'étaient pas compilées dans des formats utilisables. Par exemple, nous n'avions pas le tracé de toutes les pistes cyclables ou de chaussées adaptées pour le vélo ni l'emplacement de tous les passages

piétons, en format géomatique. Avoir ces données en main avant le début de l'étude aurait facilité le travail d'analyse et aurait accéléré le processus.

De plus, pour certains enjeux, nous avons collaboré avec la MRC voisine, la MRC de Bécancour. La coordination du calendrier des rencontres avec les parties prenantes des deux MRC, incluant les élus municipaux, pouvait parfois s'avérer complexe étant donné le nombre de personnes devant être présentes.

- b) Quels obstacles ou problèmes (le cas échéant) avez-vous rencontrés au cours de la réalisation de cette étude de faisabilité? Comment les avez-vous surmontés?

Il y avait plusieurs parties prenantes à consulter dans cette démarche. Les visions et les enjeux n'étaient pas les mêmes pour chacune d'entre elles. Certaines étaient plus avancées que d'autres dans leur réflexion et étaient prêtes à aller de l'avant avec les changements. Il a donc fallu s'assurer que nous étions tous au même endroit dans nos réflexions pour cheminer au même rythme tous ensemble, ce qui a demandé plusieurs rencontres d'ajustements.

## 6) Partage des connaissances

- a) Existe-t-il un site Web fournissant plus de renseignements au sujet de l'étude de faisabilité? Si c'est le cas, veuillez en indiquer l'adresse Web.

Non. L'étude devrait être déposée sur le site web de la MRC de Nicolet-Yamaska au cours des prochaines semaines.

- b) Outre les résultats de l'étude de faisabilité, celle-ci a-t-elle donné lieu à la conception d'outils pouvant intéresser d'autres collectivités (nouvelle politique de développement durable de collectivité, règlements municipaux types, nouvelle pratique d'exploitation, guide de consultation publique, outil de mesure des progrès réalisés vers un développement durable, etc.)?

À ce jour, l'étude de faisabilité n'a pas donné lieu à la création d'autres outils.

- c) Si tel est le cas, veuillez les énumérer et joindre un exemplaire des documents pertinents (ou un lien hypertexte vers ces documents).

Ne s'applique pas.